

Le célibat : entre aspirations personnelles et attentes collectives*. Etude de cas à Constantine

Férial ABBAS⁽¹⁾

Introduction

Notre étude traite un phénomène social qui affecte de plus en plus les femmes algériennes qui est le célibat féminin. Ce choix de vie voulu ou non est attesté par les derniers recensements de population. On est passé de 31,5% de femmes célibataires en 1987 à 41,6% en 2008, et de 45,2% d'hommes célibataires à 51,1%¹. Si nous prenons par exemple la tranche d'âge de 25 à 29 ans, la part des femmes célibataires est passée de 45,3% en 1998 à 51,6% en 2008, soit un accroissement de 6 points en 10 ans. Pour la tranche d'âge 30 à 34 ans, la proportion des femmes s'est accrue de 12 point en passant de 22,4 à 34,7%.

Concernant les hommes, la proportion des célibataires pour la tranche d'âge 25 à 29 est passée de 77,7% en 1998 à 82,4% en 2008, soit un accroissement de 5 points en 10 ans. Et de 37,9% à 50,0% pour la tranche d'âge 30 à 34 ans

La comparaison des données de 2008 à celles de 1998 nous révèle que le phénomène du célibat connaît une étendue remarquable pour les deux sexes.

Et c'est ce qui contribue à bouleverser l'une des institutions à l'origine de la fondation de la famille, c'est-à-dire le *mariage*².

* Cet article est basé sur un travail en cours de réalisation dans le cadre d'une thèse de doctorat en anthropologie sur le Célibat des femmes à Constantine, sous la direction de Mme Nouria Benghabrit Remaoun.

⁽¹⁾ Ecole préparatoire en économie, 25000, Constantine, Algérie.

¹ *Collection statistique*, N°142, RGPH, 2008, ONS, Algérie.

² *Ibid.*

De fait, l'augmentation de la part des célibataires, pour les deux sexes, s'est accompagnée d'une baisse de la part des mariées, ainsi on passe de 62,3% de femmes mariées en 1977 à 49,4% en 2008. Et de 60,7% d'hommes mariés en 1977 à 47,9% en 2008.

La prise en compte des données statistiques révèle une tendance réelle qui semble indiquer que le célibat s'installe dans une phase de longue durée « *Pour le groupe d'âge 35 à 39 ans, on observe une même proportion des célibataires. Elle est de 24,3% chez les hommes et 23,3% chez les femmes* »³.

L'évolution du célibat s'avère remarquable. Il ne s'agit pas d'une mode passagère mais d'un véritable phénomène de société. Il s'étend du nord vers le sud et des villes vers les campagnes.

Le célibat peut traduire une difficulté pour établir une relation dans la durée, une difficulté pour constituer un couple conjugal, et lui donner une place dans la famille. Il peut être aussi révélateur de l'évolution des comportements matrimoniaux, car il ne faut pas oublier que les chiffres donnés par l'Office National des statistiques (ONS) et les institutions publiques concernant les proportions des célibataires sont strictement statistiques, c'est-à-dire sont considérés comme célibataires tout ceux et celles qui ne sont pas passés devant le maire et n'ont pas donc inscrit leur mariage à l'Etat civil.

En plus des changements dans les conditions d'entrée dans le mariage, on observe une évolution majeure dans les modalités et dans le processus de formation du couple dans la société. Les couples commencent à se former bien avant la contraction du mariage, et « *le mariage n'est plus l'acte fondateur du couple* »⁴.

Il est important de signaler qu'en général être célibataire dans la société, c'est-à-dire non marié, est synonyme d'une absence de relations amoureuses et forcément d'une vie de couple. On ne tient

³ *Ibid.* p.08.

⁴ *L'individualisme dans la vie privée mythe ou réalité ?*, Ceras - revue *Projet* n°271, Septembre 2002, projet.com/index.php?id=1777. URL : <http://www.ceras-BlössThierry>.

pas compte généralement de leurs éventuelles liaisons amoureuses ou sexuelles, qu'elles soient durables ou non mais dans la réalité, le célibat peut recouvrir plusieurs situations, soit vivre seul, on n'ayant aucune relation, ou entretenir une relation ou vivant seul, ou encore entretenir une relation de couple et vivre avec son partenaire.

C'est pourquoi il convient de cerner la question des modalités qui président au choix conjugal, à déterminer les principaux facteurs qui agissent sur les décisions des jeunes gens. En d'autres termes, l'analyse des processus mis en jeu dans la formation du couple est à prendre en compte.

Ces changements nous obligent à nous interroger sur la notion même de couple. Dans ce travail, nous allons tenter de répondre aux questions suivantes :

Pourquoi les jeunes tardent à se marier ? Est-ce qu'ils refusent le mariage ? Quelle image du mariage et du couple ont les célibataires ? Comment le couple est pensé ou encore imaginé aujourd'hui ?

Méthodologie

Cette étude réalisée auprès des célibataires a privilégié une approche qualitative menée dans la région constantinoise. Les données ont été recueillies grâce à des entretiens semi directifs⁵, auprès de vingt femmes et trois hommes, tous célibataires. Le recrutement de la population générale est effectué selon la méthode dite de la « boule de neige », à partir de plusieurs réseaux de connaissances.

Outils de recherche

L'entretien semi-directif, outil central utilisé dans cette étude, a visé à cerner le parcours familial, personnel et professionnel de

⁵ Beaud, Stéphane et Weber, Florence (1998), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Éd, la Découverte, p. 327.

l'individu, sa biographie affective et sexuelle, sa perception du mariage et du couple. Les entretiens ont été réalisés à partir d'un guide. Celui-ci comporte plusieurs items dont la définition du couple, du mariage, du célibat, les causes du célibat, les représentations de la vie du couple, la sexualité et les relations amoureuses.

De même que des discussions rassemblant un nombre restreint d'individus ont pu être réalisées, et les uns et les autres ont fait part de leurs expériences personnelles⁶

J'ai également utilisé *l'observation* dans des espaces privés et des lieux de sociabilité (fêtes familiales, Hammam, sites de rencontres sur Internet, cyber café, associations,...), afin de combler les lacunes de l'entretien sur des questions qui n'ont pas donné lieu à des réponses précises.

L'enquête de terrain

La question du célibat n'a pas toujours été facile à aborder à cause de la délicatesse du sujet. J'ai eu des difficultés à entrer en contact avec des hommes célibataires, je n'ai pu contacter que trois. En effet, j'ai essayé plusieurs refus de la part d'hommes et de femmes que j'ai sollicités pour me mettre en contact avec un membre de leur famille ou de leur entourage.

Parmi les difficultés que j'ai rencontrées, la difficulté de trouver un lieu convenable pour le bon déroulement de l'entretien. Pour certaines qui habitent la périphérie, il m'a été difficile de les rencontrer, elles ne pouvaient pas se déplacer à Constantine et n'acceptaient pas de me recevoir chez elles dans leur domicile.⁷

⁶ Ce groupe était composé de quatre jeunes femmes rencontrées dans leur lieu de travail. Parmi elles, une était mariée, l'autre était fiancée, et les deux autres célibataires. Elles sont âgées respectivement de 48 ans, 43 ans, 42 ans et 38 ans.

⁷ Ce cas s'est présenté à la mairie d'Aïn *Abid*, où *Rbiha* (39 ans) est venue rendre visite à une employée. Sollicitée pour un entretien, elle a accepté mais l'entretien n'a pu se faire, la personne ayant invoqué des difficultés de déplacement vers Constantine. Elle ne pouvait pas me rencontrer au lieu de sa résidence, *Ouled Rahmoun*.

Il faut noter également que j'ai eu plus de facilité à obtenir l'accord des femmes ayant un niveau universitaire (enseignantes, diplômées...). Par contre, avec celles qui ont un niveau d'étude primaire ou moyen, le contact a été limité à deux jeunes femmes, habitant la ville de Constantine.

En général, les femmes sollicitées ont répondu de manière positive à ma demande. Certaines des enquêtées ont manifesté un besoin de parler, de partager leur histoire, d'autres étaient un peu réticentes au début et toute la difficulté était de les amener peu à peu à parler de leur situation de célibataire ouvertement⁸.

Les caractéristiques des enquêtés(e)

L'enquête de terrain a été menée en 2008 et 2009 dans la région constantinoise (ville et environs) auprès de 23 célibataires : 20 femmes et 03 hommes, selon une méthode essentiellement qualitative.

L'échantillon est composé de femmes et d'hommes de différents statuts et origines.

L'âge des femmes étudiées varie de 27 à 51 ans (*Cf. Tableau 01*). Les tranches d'âge de trente à trente-neuf ans constituent 12/20 de notre échantillon et celle de quarante à cinquante ans 6/20

Tableau 01 : Répartition des femmes selon l'âge

Tranche d'âge	Effectif
25-29	01
30-34	02
35-39	10
40-44	04
45-49	02
50 et plus	01

⁸ L'entretien s'est fait en arabe dialectale et /ou en Français, selon l'enquêtée, Notons que quelques termes sont utilisés exclusivement en Français quel que soit le niveau de l'enquêtée à l'exemple du *couple* qui ne procède pas d'équivalent en arabe dialectal.

Notons que sept d'entre-elles habitent Constantine, deux habitent El- khroub⁹, quatre enquêtées habitent à Didouche Mourad¹⁰ et ses environs. Deux habitent Zighoud Youcef¹¹, une enquêtée habite à Ouled Rahmoun¹², trois enquêtées sont de Aïn Abid¹³, la dernière est d'origine constantinoise et vit à Alger. (Cf. Annexe 01, carte de Constantine)

Toutes les catégories d'instruction étaient représentées (Cf. Tableau 02) ; c'est à dire niveaux supérieur, secondaire, moyen, primaire. Les femmes ayant le niveau d'instruction supérieur sont les plus nombreuses, elles représentent 13/20 de l'échantillon soit 65%, suivies de celles ayant un niveau secondaire elles sont cinq soit 25%, une a un niveau moyen (4^{ème} année) et une seule a un niveau primaire.

Tableau 02 : Répartition des femmes selon le niveau d'étude

Niveau d'étude		Effectif
Primaire		01
Moyen		01
Secondaire		05
Universitaires	Licence	05
	Ingénieur	03
	Magister	03
	Doctorat	02

Sur le plan professionnel on trouve des enseignantes, ingénieurs, une gérante d'une entreprise (PME), des secrétaires, une coiffeuse, une femme de ménage. Elles sont en *situation stable*

⁹ El-Khroub la deuxième importante commune après Constantine, se situe à 16 Km et compte 456585 habitants.

¹⁰ La commune de Didouche Mourad se situe à 20 Km de Constantine et comporte 28300 habitants.

¹¹ C'est une commune qui se situe à 30 Km au nord de Constantine.

¹² Une commune rurale qui se situe à 40Km de Constantine.

¹³ Une commune rurale située à 42 Km au Sud-est de Constantine.

ou précaire (Cf. Tableau 03). Deux enquêtées ne travaillent pas et elles sont à la recherche d'un emploi.

Tableau 03 : Répartition des femmes selon la situation professionnelle

Situation professionnelle	Effectif
CDD	08
CDI	07
Travail à son compte	03
Sans emploi	02

L'âge des hommes enquêtés est de 35 à 45 ans, deux sont originaires de Ain Abid, un de Constantine. Le premier âgé de 35 ans a fait des études supérieures et il est enseignant au collège, le deuxième âgé de 40 ans, a un niveau d'étude secondaire, travaille comme agent de sécurité, le troisième est mécanicien âgé de 45ans, a un niveau d'étude moyen.

Ces premières données abondent dans le sens des résultats fournis par les recensements.

Le croisement de l'âge des enquêtées et le niveau d'instruction confirment que la longévité d'études et fortement liée au recul de l'âge au mariage chez les femmes célibataires.

Si les femmes célibataires qui ont un niveau d'étude supérieur sont plus nombreuses dans notre échantillon, cela s'explique par le fait qu'elles acceptent mieux leur statut de célibataires et veulent en parler, cela signifie également que le niveau culturel joue un rôle important dans le vécu du célibat.

Concernant la situation professionnelle, on observe le même effectif de celles qui sont en situation stable (titulaire) et celle qui sont en situation temporaire. La précarité du travail ne les renvoie pas donc au domicile. Au contraire, elles persistent dans la recherche d'un emploi stable qui leur fournit un salaire. Le travail est perçu par elles comme une manière de construire une image

positive d'elles-mêmes, les femmes semblent être en quête d'autonomie et de réalisation de soi.

Cette situation inédite dans l'Algérie indépendante est une situation qui reste connue et vécue ailleurs dans les pays développés. En effet, le célibat prolongé a pris ces dernières années des formes qui en font l'un des axes majeurs du changement. Si le célibat était d'abord considéré comme une période transitoire précédant le mariage, « il peut devenir et l'est de plus en plus souvent aujourd'hui un état permanent que l'on ne songe pas à quitter [...]. *Il n'est plus la salle d'attente du mariage mais un mode de vie assumé* »¹⁴ « *C'est le début d'une véritable révolution de la famille* » comme souligne Jean Claude Kaufman¹⁵.

L'enquête de terrain et le traitement des données recueillies se sont nourris des réflexions théoriques et des avancées pratiques auxquelles sont parvenues plusieurs études menées par les chercheurs en sociologie de la famille.

Etat des lieux de la question du célibat

Pendant longtemps la question du célibat n'a pas été au cœur de la problématique des travaux sur la famille. C'est d'abord la question du choix au mariage et du calendrier de la primo nuptialité qui a suscité l'intérêt des chercheurs, notamment les démographes. Depuis la publication de la première étude sur le choix du conjoint en France par Alain Girard en 1964, de nombreux travaux se sont focalisés sur cet aspect, certes important mais négligent d'autres pratiques et phénomène aussi importants.

En Occident c'est le célibat religieux qui a d'abord attiré l'attention des chercheurs, puis des études récentes ont montré un intérêt à l'étude du célibat laïc, en traitant les mécanismes de limitation de l'accès au mariage en Europe. La plupart de ces

¹⁴ Bologne, Jean-Claude (2004), *Histoire du célibat et des célibataires*, (Essai), Éditions Fayard, p. 08.

¹⁵ Kaufmann, Jean-Claude (1999), *La femme seule et le Prince charmant - Enquête sur la vie en solo*, Paris, Éditions Nathan.

études abordent le processus de la transmission des biens et du devenir du patrimoine familial, ainsi que les stratégies visant à écarter de l'héritage les filles par le mariage approprié et les cadets par le célibat ou l'émigration¹⁶.

Dans *Le Bal des célibataires* P. Bourdieu¹⁷ rassemble trois articles consacrés aux stratégies matrimoniales des paysans béarnais, écrits à des époques successives: «Célibat et condition paysanne» en 1962, «*Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction*», en 1972, et «Reproduction interdite. La dimension symbolique de la domination économique» en 1989. Les trois articles traitent de la question des causes du célibat des aînés en milieu rural.

Il explique comment ce phénomène contribue aux transformations de l'ordre social et à la crise que connaît la société paysanne au Béarn, à cause de «la disparition des petites entreprises agricoles» et la condamnation des cadets à l'immigration.

Dans le sillage de perspectives ouvertes par Bourdieu, en 1991 Yvon Knibiehler¹⁸, dans «le célibat. Approche historique», propose un bref aperçu historique du célibat. Partant d'abord de la perception du célibat à l'époque antique dans le monde gréco-latin. Selon lui, le christianisme a apporté une signification spécifique au célibat et l'a promu en valorisant la chasteté. Il aborde les diverses mesures prises par l'Église catholique concernant le célibat ecclésiastique.

Ensuite, il aborde le rôle démographique et économique dans la préservation du patrimoine en poussant les enfants vers l'église.

¹⁶ Voir : Guenhaël, Egouzo (1979), «Le célibat paysan en 1975», in *Population*, 34e année, n°1, p. 27-41. Guenhaël, Egouzo, Brangeon Jean-Louis (1974), «Célibat paysan et pauvreté», in *Economie et statistique*, N°58, Juillet-Août, p.3-13. Guenhaël, Egouzo (1991), «L'évolution après 1975 du célibat agricole masculin», in *Population*, 46e année, n°1, p. 41-61.

¹⁷ Bourdieu, Pierre (2002), *Le bal des célibataires: Crise de la société paysanne en Béarn*, éd. Le Seuil, p.266.

¹⁸ Knibiehler, Yvonne (1991), «le célibat. Approche historique», in *La famille. L'état des savoirs*, sous la dir, de Singly (De) François, Paris, éd, La découverte, p.75-82.

L'article confirme que le célibat masculin et le célibat féminin étaient tous les deux condamnés, les expressions « vieux garçon » et « vieille fille », émergés au VIII^e siècle, avaient une connotation péjorative. L'apparition du mot « célibataire » en 1710 marque une reconnaissance du célibat laïc.

Le célibat des hommes a été accepté plus facilement. Quant au célibat des femmes, il est passé par trois étapes avant de parvenir à un statut accepté : la conquête de l'autonomie économique, celle d'une identité et celle de l'autonomie sexuelle.

Quant à l'enquête sociologique de Kaufmann¹⁹, elle porte sur l'évolution du nombre de femmes vivant seules, et vise une meilleure connaissance d'un phénomène social soit le célibat des femmes ou la vie en solo*.

Kaufmann s'est penché particulièrement sur le célibat des femmes. Car selon lui si le célibat masculin peut être très dur à vivre, il constitue une affaire privée, et « *c'est la grande différence avec les femmes, pour qui la vie en solo est à la fois une affaire privée et une affaire publique, intéressant l'ensemble de la société. En effet, quand les femmes s'engagent dans la trajectoire de l'autonomie, elles prennent une décision qui n'engagent pas qu'elles-mêmes, elles remettent en cause une structure de base la famille fondée sur le rôle dévolu à la femme dévouée, menaçant l'édifice social* »²⁰.

C'est à travers la vie quotidienne et les trajectoires de vie des femmes seules que Kaufmann propose une analyse des mécanismes employés par elles pour accéder à l'autonomie et pour l'affirmation de soi et ne pas céder à la pression sociale et au rêve de rencontrer le prince charmant.

Dans une autre région de la méditerranée, en Italie, Sandra Carmignani, dans son article « Les femmes célibataires de

¹⁹ Kaufmann, Jean-Claude (1999), *op. cit.*

* Il faut préciser que le terme solo renvoi de façon générale aux femmes qui vivent seules chez elles (regroupent les veuves, les divorcées ...) et non pas aux célibataires endurcis seulement.

²⁰ Kaufmann, Jean-Claude, *op.cit.*, p.12.

Gangi »²¹, issu de données recueillies lors d'un exercice de terrain effectué en Sicile en 2001, s'est concentrée sur une catégorie de femmes peu étudiées par l'anthropologie, la femme célibataire, communément et péjorativement appelées la *zitella*, qui représente l'antithèse de la *Mamma* et qui est fortement idéalisée.

L'article tente de détecter les éléments facilitant ou non le vécu du célibat. Il souligne le caractère ambigu de la condition de ces femmes qui tout en occupant une place de plus en plus importante, au niveau professionnel, économique et politique et tout en fournissant un soutien important à leur famille, elles souffrent de leur statut « anormal » aux yeux de cette même famille et de la société puisqu'elles ne procréent pas.

En France, Le célibat des jeunes des générations issues de l'immigration a suscité l'intérêt des chercheurs notamment le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine. Deux articles issus de thèses de doctorat ont traité de cet aspect. Le premier, celui de H. Flanquart 1999²² se propose d'expliquer les raisons du célibat des jeunes femmes instruites d'origine maghrébine vivant en France. Il semble que les principales causes sont le recul du mariage arrangé, le déficit de maris potentiels répondant à la fois aux aspirations des jeunes filles et aux attentes de la famille, le rétrécissement de l'éventail des choix possibles et la persistance de la contrainte endogamique imposée par les parents.

Quant au deuxième article, celui Marnia Belhadj (2003)²³, il démontre comment des jeunes femmes nées en France de parents algériens, ont pu grâce à une réussite scolaire et professionnelle remettre en cause et négocier des modèles familiaux traditionnels et élaboré de nouvelles stratégies répondant à leurs attentes

²¹ Carmignani, Sandra (2003), « Les femmes célibataires de Gangi, ou quand la marge côtoie la norme », in *ethnographiques.org*, Numéro 3- avril 2003.

²² Flanquart, Hervé (1999), « Un désert matrimonial, Le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine en France », in *Terrain*, n°33, p. 127-144.

²³ Belhadj, Marnia (2003), « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », in *Revue européenne des migrations Internationales*, vol 19, n°1.

et aspirations tout en s'appuyant sur les valeurs traditionnelles sans remettre totalement en question l'institution du mariage

Concernant les études sur le célibat en Algérie, c'est la question du recul de l'âge au mariage qui a d'abord suscité l'intérêt des chercheurs. Cependant, depuis le début des années 1990, le célibat féminin fait l'objet de recherches.

Ainsi, l'enquête menée par Iman Hayef²⁴(1993) auprès de 400 femmes diplômées de l'Enseignement supérieur souligne les transformations dans les stratégies matrimoniales en corrélation étroite avec le recul de l'âge du mariage d'une part et sa représentation comme « phénomène résultant d'une sanction ou d'une exclusion sociale » d'autre part. Elle a relevé que les proportions de célibataires sont d'autant plus importantes que le niveau d'instruction s'élève.

Les travaux de F.Adel²⁵, qui traitent le mariage et la famille attirent l'attention sur la crise de l'institution matrimoniale apportant une analyse profonde des éléments de cette crise. La rapidité des changements sociaux; les mutations profondes dans les règles du jeu matrimonial, le passage de l'endogamie à l'homogamie et le besoin de maîtriser le projet matrimonial, le problème du choix du conjoint, l'émergence de nouvelles valeurs, le décalage entre les pratiques et les attentes des acteurs sociaux, les difficultés matérielles ; tous ces éléments rassemblés rendent le mariage difficile à se réaliser.

Les répercussions de cette crise n'ont épargné aucune catégorie sociale. L'auteur n'a pas manqué de souligner la manifestation du

²⁴ Hayef, Iman (1993), « Le célibat des femmes en Algérie », in *Etre marginal au Maghreb*, Textes réunis par Fanny Colonna et Zakia Daoud, Paris, CNRS, p. 215-257.

²⁵ Adel, Faouzi, *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie* », Doctorat d'état, sous la direction de Louis Roussel, 1989-1990 (02 Tomes). Mais aussi des articles ; « Femmes et mariage », in *actes de l'atelier : « femmes et développement »*, Alger, 1994, Oran, éd CRASC, 1995, p.65-74. ; « Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie », in *Femmes, culture et société au Maghreb*, T1 « culture, femmes et famille », sous la Dir. de R. Bourqia, M. Charrad, N. Gallagher, éd. Afrique-Orient, p. 139-155 ; et « La crise du mariage en Algérie », in *Insaniyat*, N° 04, Janvier-Avril 1998, p. 59-77.

célibat touchant les femmes ayant atteint un niveau d'instruction supérieure, qui commence par sanctionner leur désir d'émancipation.

Dans un autre registre, Zahia Ouadah-Bedidi²⁶, étudie le mariage tardif qui devient presque la norme aujourd'hui en Algérie. En 2002, une femme sur trois et un homme sur deux sont encore célibataires à 30-34 ans. Son étude est basée essentiellement sur des statistiques et l'analyse cartographique de l'ensemble des 48 wilayas. Analysant les facteurs positifs (l'instruction) et négatifs (crise, pauvreté, chômage, pénurie de logement etc.) l'auteur attire l'attention sur l'importance de l'évolution des mentalités qui atténue la perception même du mariage, la place des individus et de la femme en particulier dans le couple, dans la famille et dans la société

Tous les travaux portant sur la question du recul de l'âge au mariage et sur le célibat en Algérie mettent l'accent sur les causes socioéconomiques qui se déclinent en la pénurie des logements, la cherté de la vie, le chômage et la précarité du travail.

La presse algérienne écrite (notamment la presse arabophone) a consacré de nombreux articles aux aspects liés à la crise économique, les *jeunes hommes* célibataires sont confrontés à des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Leur mariage est conditionné par une vie professionnelle *stable*.

La longévité de l'instruction notamment des filles est la deuxième raison avancée pour expliquer le phénomène du célibat. L'insertion féminine dans le marché du travail rémunéré est un autre facteur qui semble contribuer à repousser l'âge au mariage. En entrant dans le marché du travail, les femmes acquièrent en effet une autonomie financière qui accompagne le processus d'individuation.

Certaines voix (notamment les associations à tendance islamique) commencent à s'élever pour dire que le célibat résulte de la *libération des mœurs*, et invoquent l'éloignement de la religion

²⁶ Ouadah-Bedidi, Zahia (2005), « Avoir 30 ans et être encore célibataire : une catégorie émergente en Algérie », in *Autrepart*, France, N° 34, p.29-50.

et les préceptes de la charia islamiques. En effet ils considèrent que les mœurs dissolues de la société incitent les jeunes à satisfaire leurs besoins sexuels en dehors du mariage qui de ce fait a perdu de son importance.

Ce discours moralisateur trouve un écho dans la société qui "condamne" le célibat.

Les facteurs économiques constituent certainement des barrières à la formation d'une vie de couple unie par les liens du mariage. Mais, même les jeunes qui disposent d'une situation économique stable, refusent de se marier tôt, on peut alors avancer l'hypothèse que c'est la peur de l'engagement et de la responsabilité qui les font hésiter à se marier.

Cependant, la réalité est autre, les entretiens réalisés ont révélé d'autres raisons. Certaines femmes parlent même d'un choix conscient et délibéré.

Présentation des résultats

1. Célibat et représentation du conjoint idéal

Il semble que le célibat est le résultat de plusieurs facteurs, c'est ce qui est ressorti des entretiens du travail de terrain.

- c'est d'abord le manque de prétendants qui est invoqué. Nassima (37ans, 3^{ème} As, Dirigeante d'une Pme, Constantine) et Sihem (43 ans, 3^{ème} As, secrétaire, Constantine), Amel (37ans, Magister, Khroub) et Samia (40 ans, Ingénieur, Didouche Mourad) ont signalé avoir reçu plusieurs demandes en mariage (quatre pour Amel et trois pour Samia), mais que le prétendant ne correspondait pas à leurs attentes.

En revanche Nassima et Sihem, elles ont en fait la connaissance de jeunes gens et la relation a été vite rompue car elles furent déçues. Or sur la question de savoir les raisons de la déception, Sihem répondit qu'elle se faisait une autre idée de la relation hommes/femmes et sur le couple qui est plus proche de la modernité :

*Par exemple, elle refuse qu'il ait son mot à dire dans le choix de sa tenue vestimentaire, alors qu'elle s'habille à l'occidentale.

*Le contrôle de ses va et vient, c'est-à-dire de ses sorties, le contrôle de ses fréquentations (immixtions dans le réseau des relations amicales ou les relations de voisinage).

*Le refus de partager ensemble et d'échanger des points de vue sur un film, ou un livre... la conversation se résume exclusivement en une série d'ordres et d'interdits.

Dans ce cas précis, la relation entre Sihem et son prétendant est une longue liste de choses à faire et à ne pas faire. C'est une sorte de code de conduite qui est proposé et qui a fait l'objet d'un rejet de la part de la jeune femme qui, apparemment, envisage la relation de couple autrement, c'est-à-dire dans la communication et le partage de points de vues.

Ce cas laisse apparaître une tendance à l'affirmation de soi par les femmes, elles se placent comme individu apte à choisir son partenaire en fonction d'un certain nombre de critères.

Les femmes, de plus en plus conscientes des relations de domination (subordination), ont une forte aspiration à vivre en harmonie une relation de couple, c'est-à-dire forte aspiration à l'égalité :

- Les déceptions amoureuses sont parmi les causes avancées par les femmes interrogées. Elles disent que les hommes ne sont pas dignes de confiance, qu'ils manquent de sérieux dans les relations amoureuses et n'ont pas le sens des responsabilités. Par ailleurs, elles redoutent la perspective du divorce, d'autant plus que les échecs conjugaux observés dans leur entourage sont nombreux : les mariages sont souvent rompus rapidement au bout de quelques mois de vie conjugale.

-Beaucoup d'enquêtées mentionnent la question de différence entre la *mentalité* عقلية des hommes et des femmes, elles se plaignent « de la mentalité des hommes algériens », affirmant que les femmes sont plus émancipées, modernes et plus progressistes, tandis que les hommes sont opportunistes et plus conservateurs.

- Certaines présentent le célibat comme un choix. Elles disent avoir choisi délibérément de ne pas se marier. Elles ont préféré une carrière, l'émancipation et la liberté. Mais leur discours est ambivalent. En effet, elles donnent d'un côté l'impression d'avoir pris leur décision suite à une réflexion, comme s'il s'agit d'un véritable choix conscient. D'un autre côté, elles ne refusent pas le mariage pour autant, et disent qu'elles ont du mal à rencontrer celui qui leur convient. Elles affirment que les opportunités de faire des rencontres sont très limitées.

Les femmes semblent en quête d'un conjoint idéal : quelles représentations ont-elles alors de lui?

1.1. Le conjoint idéal

Les femmes enquêtées ont mis l'accent sur les qualités morales à savoir les principes, la morale, la religion dans la recherche du conjoint idéal. Elles ont souligné la nécessité de trouver un conjoint avec lequel elles s'entendent bien, un partenaire qui les comprennent, intelligent et bien éduqué, et surtout de bonne famille *Oneld nass*, *Oueld familia* comme on dit, ولد ناس، ولد فاميليا

La question de l'aspect physique ne semble pas constituer un critère important pour le choix du futur conjoint pour les femmes.

Alors que les trois hommes interrogés attribuent aux qualités physiques de leur future épouse une place essentielle, ils ont insisté aussi sur le fait que leur future épouse doit être de bonne famille.

Je leur avais demandé que signifie *un fils ou fille d'une bonne famille*, ou qu'entendent-ils par une *bonne famille* ?

Bien que la réponse n'était pas facile à déterminer, une *bonne famille*, pour les enquêtées, c'est d'abord une famille dont ses origines sont bien connues (أصلهم معروف) et se distingue par la bonne réputation dont jouissent tous ses membres qui doivent être bien éduqués, honnêtes et respectueux. Elle ne doit pas être forcément riche mais dispose d'un réseau de parenté et de connaissances sur qui elle peut compter (sur qui ses membres

peuvent compter) jouir d'une estime sociale et d'un respect dans son entourage.

L'âge et le niveau d'étude représentent deux facteurs essentiels dans le choix du conjoint selon les enquêtées, les partenaires doivent avoir presque le même âge, le même niveau d'étude

1.2. L'âge : l'homme doit être plus âgé que sa femme

Les enquêtées semblent ne pas être favorable à un écart d'âge important entre les conjoints, ce dernier ne doit pas dépasser les dix ans, l'idéal est de 03 à 05 ans de différence, toutefois c'est un facteur qui reste en faveur des hommes, c'est-à-dire que c'est l'homme qui doit être plus âgé que sa partenaire. Pour expliquer cela, les femmes disent qu'elles préfèrent un homme mûr et sage.

Elles expliquent cette préférence aussi par le facteur biologique, *la femme vieillit plus vite que l'homme*, elles ne veulent pas prendre le risque d'être rejetées par leur partenaire au bout d'un certain temps.

Cependant, « s'il n'y a aucune règle qui exclut les hommes du marché matrimonial à cause de leur âge et s'il n'existe pas d'âge au mariage strictement prescrit pour eux au contraire pour les femmes, n'importe quelle période du cycle de la vie n'est pas propice au choix du conjoint »²⁷. Les femmes ont donc un *âge-anti* matrimonial selon l'expression de François de Singly, le moment du mariage est circonscrit dans des limites d'âges précises, leur présence sur le marché matrimonial est liée à leur capacité d'être féconde, car il ne faut pas oublier que la finalité du mariage dans la société est la procréation même pour celles et ceux qui aspirent à construire un *couple moderne*. Cet aspect est révélé aussi par la question concernant le mariage sans désir d'enfants, à laquelle une grande majorité s'est montrée défavorable, l'enfantement est un des buts même du mariage selon eux.

²⁷ De Singly, François (1997), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, éd. PUF, 4ème éd, p.166.

1.3. Le niveau d'instruction

La majorité des enquêtées préfèrent que les deux partenaires aient le même niveau d'étude, sinon il vaut mieux que l'homme détienne un niveau d'instruction plus élevé pour qu'il n'y ait pas un déséquilibre dans le couple après. Trop d'écart social ou intellectuel entre les deux peut mener à des difficultés dans le couple et risque de le déstabiliser.

Il faut dire que les hommes aussi apprécient moins une femme plus diplômée qu'eux. Elles sont considérées comme un danger pour le bon fonctionnement du couple mais surtout pour leur autorité et pouvoir dans la gestion des affaires qui concernent la famille.

Beaucoup de femmes interrogées font la différence dans leurs propos entre le niveau d'étude et le niveau culturel, elles disent qu'un homme peut bien être cultivé même s'il n'est pas diplômé, d'ailleurs certaines préfèrent la culture au diplôme. Comme si les femmes diplômées essaient de ne pas vexer leur partenaire. En fait elles sont conscientes que leur niveau d'études élevé pose problème, elles savent qu'elles ont acquis une certaine autonomie et que « *sur le marché du mariage elles sont moins souvent élues par les hommes car elles menacent la paix intérieure des ménages. Plus souvent salariées, elles contrarieraient la nécessaire division du travail entre les conjoints, et leurs ressources leur donnent des armes pour "tenir tête" au chef* »²⁸.

La femme diplômée ou intellectuelle fait craindre l'homme qu'il soit diplômé ou non, il a peur de perdre son pouvoir comme le dit De Singly : « *elle l'intimide et atteint son identité sexuelle [...] elle fait peur en tant qu'intellectuelle* »²⁹.

Nous constatons à travers ces deux éléments qui balancent en faveur de l'homme que le choix du conjoint a tendance à se faire

²⁸ *Idem*, 1997, p.162-163.

²⁹ *Idem*, 1997, p.163.

d'une façon assez traditionnelle. C'est l'homme qui doit être le chef de famille et donc il doit être supérieur.

Il faut dire aussi que les filles sont élevées dans l'attente d'un mari : « *trouver le prince charmant, l'homme parfait qui nous comprend mieux que nous-mêmes [...] fait encore figure d'idéale pour nombre d'entre elles* »³⁰.

Ces indicateurs sont révélateurs de rapports sociaux de genre, et soulèvent la question du pouvoir dans la société. Ils montrent que l'image du couple garde certaines valeurs traditionnelles malgré que les jeunes essayent de construire un couple plus *moderne* reflété part le changement de l'image du rôle que jouent les partenaires à l'intérieur du couple. Les femmes veulent que leur futur conjoint les aide et partage les tâches ménagères avec elles.

Cette image traditionnelle est renforcée aussi par l'aspect financier bien que la majorité des enquêtées disent qu'elles acceptent de partager les charges domestiques avec le futur conjoint et trouve naturel d'ailleurs un couple *non traditionnel* doit s'entraider, « le couple se pense dans l'accomplissement mutuel de l'homme et de la femme »³¹, elles y mettent quelques restrictions, le qualificatif *d'Homme radjel* ne peut être appliqué à un homme qui accepte d'être pris en charge financièrement par sa femme.

Les jeunes semblent donc tiraillés, leur idéal est loin d'être aussi simple, ils sont ballottés entre valeurs traditionnelles et aspirations modernes.

2. Représentation du mariage et couple

Dans l'esprit de certaines jeunes femmes, le célibat est temporaire, la vie ne se conçoit pas hors du mariage et la vie de famille (des enfants). De Singly affirme que le mariage constitue

³⁰ Chaumier, Serge, « Vers de nouveaux liens conjugaux ? », in *Sciences humaines* Hors-série, N° 33, Juin/Juillet/Aout 2001, Vivre ensemble, Accessible en ligne in www.scienceshumaines.com

³¹ De Singly, François (2005), *Le soi, le couple et la famille*, éd Nathan, Collection Essais et recherches, p.9

toujours un des supports majeurs de l'identité sociale pour la femme.

Le mariage continue aussi d'être associé à des valeurs sociales. Il évoque prioritairement la notion de stabilité et de sécurité, il évoque ensuite les notions d'amour, de famille, de joie et de solidarité.

Nous constatons que le projet matrimonial est omniprésent dans la vie des enquêtées, elles parlent des demandes en mariages qu'elles ont eues, des relations qu'elles entretiennent ou qu'elles ont entretenues dans le but de fonder une famille. Mais les femmes interrogées n'acceptent pas automatiquement la première demande en mariage, c'est sûr que la perception du mariage a changé. Le mariage n'a plus forcément le même sens que celui des parents et l'idéal du couple a beaucoup évolué. Le modèle de vie à deux a également changé, la scolarisation et la possibilité de faire des études plus longues a bouleversé l'ordre des choses. La plupart préfère poursuivre leurs études d'abord, travailler et se marier après. Elles ont des ambitions professionnelles et parlent de leurs aspirations personnelles, de leurs rêves d'une vie meilleure où elles peuvent s'épanouir pleinement.

Pour les femmes interrogées, ces ambitions n'excluent pas l'idée du mariage mais au contraire elle va de pair avec, elle le retarde juste un peu. Elles perçoivent le mariage comme un espace où elles peuvent mener à la fois vie personnelle et vie professionnelle. Se marier, c'est donc construire une vie qui a du sens, elles « tentent de mener une double vie: non pas dans le sens de deux vies conjugales mais dans le sens d'une vie conjugale associée à une vie personnelle »³².

Selon les entretiens, l'image du couple connaît un changement de forme et de fond. Les jeunes aspirent à un nouveau modèle de couple plus moderne dans sa forme et veulent lui donner un sens nouveau. Pour eux le couple idéal est un couple fondé sur l'amour

³² De Singly, François (2000), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, coll. Essais et recherche, p. 237 et p.7 in Thierry Blöss, *op.cit.*

où règne le respect mutuel, où l'homme n'exerce pas l'autorité, c'est un couple où on partage les tâches ménagères, où il y a une égalité des droits et des devoirs. Dans ce couple, le partenaire idéal est quelqu'un qui partage les mêmes rêves et aspirations du partenaire, c'est aussi quelqu'un qui saura « répondre positivement à la demande de réciprocité »³³. « Un bon partenaire, c'est celui qui sait aider l'autre-le conjoint ou son équivalent- à être lui-même, à développer ses capacités personnelles, à s'épanouir »³⁴.

Il semble que deux modèles conjugaux s'offrent aux jeunes aujourd'hui, celui de leur parent et celui présenté par les médias. Il semble que le modèle parental ne constitue plus ou pas forcément le modèle de référence pour les enquêtées. Ils rejettent en effet les unions consanguines ou dans la famille proche, et préfèrent des unions loin de la famille. Mais cela signifie-t-il pour autant que les modèles et les processus du mariage sont en voie de changement ?

Les données recueillies indiquent la détermination des enquêtées à décider et à maîtriser seules leurs projets matrimoniaux, selon leurs motivations et préférences individuelles. Le mariage est perçu désormais comme une affaire privée.

3. Le choix du conjoint : libre choix ou imposé ?

*« Traditionnellement, dans la société algérienne, le choix du conjoint revient aux parents, et les mariages demeuraient dans l'interconnaissance familiale »*³⁵, les couples se formaient sans que l'un ou l'autre des époux ait la possibilité de pouvoir préalablement connaître la personne avec laquelle il va s'unir pour la vie.

³³ Roussel, Louis (1999), « le choix du conjoint: famille, mariage, sociabilité, liaisons amoureuses. Analyse des rapports hommes-femmes à la canée en crête », cité in Arnault, Christine-Adriana, thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p.118, p. 450.

³⁴ De Singly, François (2005), *Ibid.*, p.9

³⁵ Hamida, Namane (2005), « Algérie – France : une Interculturation dans les pratiques matrimoniales », in *Association pour la recherche interculturelle*, Bulletin N° 42 / décembre, p. 21.

Aujourd'hui, les jeunes essayent de gérer ce projet seuls selon leurs préférences et motivations, cependant ils doivent aussi satisfaire des exigences parentales. Ils se retrouvent alors contraints à chercher un partenaire qui corresponde aux exigences de leur entourage et en même temps réponde à leur perception du mariage, ce qui rétrécit et conditionne leur choix et le rend plus difficile à satisfaire.

Il faut dire que le choix du conjoint continue à constituer un des moments où les rapports de pouvoir entre générations peuvent s'exercer, les parents essayent de contrôler l'union de leurs enfants, mais les enfants résistent. Même si selon les enquêtées le contrôle exercé par les parents est de plus en plus modéré et souple, il prend plus la forme de conseils et d'orientations et pourtant il arrive que certaines familles refusent à leur enfants de demander telle ou telle personne afin « *d'éviter les mésalliances, et essayent encore de choisir des prétendants lors des rencontres familiales* »³⁶.

Même si les femmes interrogées tiennent un discours qui laisse apparaître une liberté à choisir individuellement leur conjoint, elles accordent une grande importance au consentement de leurs parents dans leur mariage. Elles ne veulent en aucun cas prendre le risque de perdre leurs relations avec les parents, une telle décision peut entraîner une rupture définitive avec la famille, de plus elles n'ont pas confiance aux hommes et se réfèrent à des exemples autour d'elles de ceux qui se sont mariés par amour et ont divorcé au bout de quelques temps. Leur relation avec la famille c'est leur sécurité sociale.

Bien que les jeunes préfèrent maîtriser leur projet de se marier par amour, l'idée du mariage arrangé n'est pas exclue selon leurs réponses. Les enquêtées ont été nombreuses à affirmer avoir fait des rencontres par l'intermédiaire d'amis(e)s, de cousins et cousines. Les stratégies de présentation des jeunes filles est courante encore aujourd'hui, d'ailleurs le rôle de la médiation joué autrefois par les entremetteuses traditionnelles du mariage est

³⁶ Hamida, Namane, *Ibid*, p. 21.

assuré aujourd'hui par les amies notamment. Il semble donc que le projet oscille entre obéir aux désirs parentaux ou suivre son propre choix matrimonial, et balance entre le modèle traditionnel et le modèle moderne³⁷.

4. Les fréquentations

Essayant d'avoir une vie de couple, les célibataires forment aujourd'hui de plus en plus de couples avant le mariage, qui reste la norme.

Dans l'ensemble, le couple non marié n'est pas une représentation acceptée dans la société algérienne et toute liaison entre un homme et une femme est censée s'inscrire dans une perspective durable, et doit se conclure par des fiançailles et un mariage.

Quand j'ai demandé à mes enquêtées de me dire qu'est ce qu'un couple pour elles, certaines m'ont posé la question s'il s'agit de couple marié ou de couple non marié.

Si pour certaines le couple hors mariage doit être la continuité du couple conjugal, d'autres pensent que le couple n'est ni pensé ni imaginé en dehors du mariage, il n'a d'existence que dans le cadre social légal, « le mariage ».

Les lieux de rencontres : où est comment se font les rencontres ?

La majorité des enquêtées exprime une réelle difficulté à faire des rencontres à cause du contrôle social sur les relations entre les sexes. Ainsi le manque de lieux et d'occasions de rencontre est de plus en plus difficile. En effet, comme l'affirmait Faouzi Adel, « toute la difficulté de se marier aujourd'hui vient de ce que les lieux de sociabilité hétérosexuelle sont presque inexistants »³⁸.

C'est à partir des liens amicaux que les jeunes nouent leurs premières relations. La majorité a trouvé son partenaire au sein de

³⁷ *Ibid.*, p.22.

³⁸ Adel, Faouzi (1998), « la crise du mariage en Algérie », in *Insaniyat*, № 04, Janvier-Avril, p. 72.

son entourage immédiat. L'enquête de terrain révèle que le lycée, l'université et le milieu professionnel (milieux de mixité) restent les endroits qui facilitent les rencontres, ainsi que les rencontres arrangées par les amis ou la famille. A l'inverse des rencontres dans le voisinage qui sont de plus en plus rares

Les enquêtées qui avaient une liaison sentimentale disent qu'elles étaient secrètes ou discrètes. Généralement, les filles ont peur d'être aperçues dans la rue par un membre de la famille ou une connaissance. Même si les mères de certaines étaient au courant des relations amoureuses, elles leurs interdisent de sortir avec lui en plein public.

La plupart des femmes rencontrées qui ont déjà eu une liaison évoquent leurs difficultés à vivre leur relation amoureuse, car les rencontres des couples amoureux dans les lieux publics ne sont ni appréciées ni tolérées. Rares sont les couples qui peuvent se permettre de marcher la main dans la main. Les rencontres se font souvent dans la clandestinité.

Cependant, les lieux de rencontres ne sont pas les mêmes selon l'âge. C'est dans les cours ou aux alentours du lycée que généralement les premières rencontres se font pour les jeunes adolescents. Toutefois, l'université reste le lieu de rencontre par excellence pour les jeunes, même pour ceux qui ne poursuivent pas d'études. Ensuite viennent les restaurants et surtout les salons de thé, d'autres préfèrent la voiture. Selon les entretiens, la voiture reste un des meilleurs endroits pour passer un moment ensemble, loin des regards, et la route devient un des lieux de rencontre. Certains préfèrent prendre la route et vont dans les villes limitrophes, là ou ne risque pas de les reconnaître (comme El Khroub, Aïn Mlila ou Skikda...), d'autres roulent ou se garent au bord de la route.

En fait, les couples qui ne sont pas liés par le mariage n'ont pas de place dans la société algérienne, seuls les couples fiancés bénéficient d'un statut un peu privilégié et d'une certaine légitimité.

S'ils ont contracté l'acte civil ils sont parfois presque assimilés aux mariés.

D'ailleurs les jeunes couples fiancés préfèrent établir un acte de mariage à l'état civil « pour pouvoir circuler librement (le livret de famille à la main) dans l'espace public sans avoir à justifier leurs fréquentations »³⁹. Une chasse aux couples est lancée à travers les villes algériennes de temps en temps, dans des lieux connus et fréquentés par des couples en quête de discrétion, comme *Djebel El Ouahch*, *El Meridj*,⁴⁰ à Constantine par exemple. « *Des contrôles de papiers auprès des jeunes couples qui se promènent consistaient à demander le livret de famille pour vérifier qu'ils sont bien mariés* »⁴¹, certains couples sont humiliés ou tout simplement regardés d'un mauvais œil quel que soit leur âge, « certains couples sont même présentés au tribunal et jugés »⁴².

Pour échapper au contrôle de la société et de la famille, et pour pallier les difficultés des rencontres et le manque de lieux appropriés qui répondent à leurs besoins, les célibataires font des rencontres dans la distance physique. Aujourd'hui, le téléphone mobile leur donne la possibilité d'être ensemble et discuter en toute discrétion loin des regards. En plus du téléphone, Internet s'offre aussi comme un moyen de rencontres discrètes et intimes grâce aux discussions avec la messagerie instantanée sur *msn* ou *facebook*..., qui en plus de la voix offre la possibilité de se voir grâce au *webcam*.

³⁹ Ouadah-Bedidi, Zahia, *Baisse de la fécondité en Algérie : Transition de développement ou transition de crise ?* Thèse de doctorat, Tome I, 2004, p.p 323-324.

⁴⁰ Deux forêts, la première située sur les hauteurs de la ville au Nord-Est de Constantine, s'étalant sur une superficie de 18 hectares, la forêt El Meridj, quant à elle, est située dans la commune d'El Khroub. Elles constituent deux alternatives de détente pour les familles constantinoises.

⁴¹ Ouadah-Bedidi, Zahia, *Idem*, 2004, pp. 323-324

⁴² Hadjij, Cherifa, « Des Femmes d'Alger dans leur appartement » aux femmes dans Alger. Entre les expériences des aînées et les références contemporaines, les femmes inventent de nouveaux rapports à leur ville », in *La pensée de midi*, pp. 23-29.

5. Nouveaux modèles conjugaux

S'installer avec une autre personne sans mariage est exclu des pratiques dans la société algérienne, autrement dit la vie en couple non marié est un *modèle déviant* selon l'expression de Martine Segalen, « *tout éloignement du modèle normatif de la famille, idéalisée comme "traditionnelle", est d'abord considéré comme suspect et dangereux* »⁴³. Toutefois, avec les mutations que connaît la famille et la société, de nouveaux modes conjugaux et façons de se marier sont apparues, tels les mariages temporaires « *زواج مؤقتة* »⁴⁴, ou « *Zawadj El Moutâa المتعة* »⁴⁵ (de jouissance ou de plaisir). « *Nikâh misyar النكاح المسيار* »⁴⁶ (mariage du voyageur), mariage religieux par la *Fatiba*, « *Zawadj El Ourfi* » (mariage coutumier)⁴⁷, cohabitation, etc.

⁴³ Chaumier, Serge (2001), *Ibid*.

⁴⁴ Mariage pour une durée déterminée allant de quelques heures à quelques jours, voir plusieurs mois

⁴⁵ « ...le mariage *mut'a* comme un contrat entre un homme (marié ou non) et une femme (non mariée), oral ou écrit, conclu avec ou sans témoin, qui stipule la durée du mariage et le montant du *mahr*. Or, dans la pratique, seules les règles et les conditions minimales sont retenues : un contrat oral entre un homme et une femme stipulant le montant du douaire et la durée du mariage. Le montant du douaire pouvait être jadis une poignée de dates, aujourd'hui il peut consister en un don ou une somme symbolique. Quant à la durée du mariage, qui doit elle aussi être précisée pour assurer sa validité, elle n'a pas de limites, ni inférieure, ni supérieure. Les époux n'ont pas l'obligation de partager le même toit, et l'homme n'a pas à subvenir aux besoins de son épouse. » Mervin, Sabrina, « Normes religieuses et loi du silence : le mariage temporaire chez les chiites du Liban », in Barbara Driessens (dir.), *Les métamorphoses du mariage au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (« Études contemporaines »), 2008, [En ligne], URL : <http://ifpo.revues.org/452>

⁴⁶ Un type de mariage récent, apparu en Arabie Saoudite durant les deux dernières décennies, à la différence des mariages temporaires il n'a pas de durée limitée, la spécificité de ce type c'est que l'époux n'a pas d'engagements financiers à prendre vis-à-vis de son épouse.

⁴⁷ Contrat oral ou écrit, non enregistré à l'état civil entre l'homme et la femme à l'insu de la famille et/ou de la société. Voir :

جاب الله، سمير (2010)، "زواج المسيار بين القبول والرفض"، *المعيار*، العدد 22، الجزء الثاني، جامعة الأمير عبد القادر للعلوم الإسلامية، قسنطينة، ص. 1011-1030.

La question du mariage secret, ou temporaire, est considérée comme tabou dans la société algérienne. Cette pratique est très mal considérée par la société et même critiquée par les théologiens sunnites. Mais c'est une pratique présentée comme solution aux problèmes de mariage⁴⁸ des jeunes par certains. Si la presse en parle, les gens restent très discrets et il est difficile de donner des statistiques ou d'estimer son ampleur, mais il est important d'en attirer l'attention sur ce modèle et sur comment cette forme de mariage s'inscrit dans une perception différente du mariage en tant qu'institution et sur l'évolution des relations entre les hommes et les femmes.

Cette pratique semble importée des pays arabes (Pays du Golf, Egypte...), notamment avec l'ouverture du marché économique et l'installation d'hommes d'affaires venus de l'Orient.

Cette forme est répandue notamment chez les étudiantes universitaires qui habitent loin de chez elles, le partenaire quand à lui peut être un simple jeune homme qui n'a pas encore les moyens de se marier ou, c'est le plus souvent, un homme marié qui a des enfants⁴⁹. Ces modèles conjugaux sont aussi répandus chez les femmes divorcées qui les considèrent comme une forme plus souple que le mariage. Ainsi Pour les femmes qui ne veulent pas perdre la pension alimentaire ou la garde des enfants, cette pratique est une manière de vivre maritalement.

Le mariage momentané ou secret ou par la *fatiha* est une option qui n'est pas du tout envisagée par les enquêtées. Ce modèle ne répond pas à leurs attentes et à leurs besoins, car il n'offre pas la stabilité et la possibilité d'accéder à l'estime de l'entourage et ne remplace pas le statut social offert par le mariage. Le mariage reste une relation envisagée dans la durée.

⁴⁸ اسطنبولي، محمد خالد (2010)، "البناء الأسري بين السنن الكونية والظروف الاستثنائية،" دراسة منهجية، المعيار، العدد 22، الجزء الثاني، جامعة الأمير عبد القادر للعلوم الإسلامية، قسنطينة، ص. 1052-1031

⁴⁹ "الزواج العرفي تحت عدة أغطية ومسميات"، جريدة صوت الأحرار - يومية إخبارية جزائرية، 11 فيفري 2010.

Conclusion

Ce travail traitant du célibat chez les femmes a essayé d'aborder comment le célibat s'articule avec les changements dans la formation du couple et l'évolution de la perception du mariage.

Les mutations de la famille touchent à la fois, la formation et le fonctionnement des couples et posent la question du rapport aux traditions matrimoniales qui ne correspondent plus aux attentes des jeunes gens. Celles-ci sont autres aujourd'hui, mais restent confrontées à des exigences et des restrictions sociales.

Pris entre le poids de la tradition et l'attrait de la modernité, les célibataires sont en quête de nouveaux repères. Ils se trouvent confrontés à la difficulté de comment choisir l'autre, où trouver le *bon parti* et comment ne pas heurter l'ordre familial.

Bibliographie

Ouvrages

Adel, Faouzi, « Femmes et mariage », in actes de l'atelier : *femmes et développement*, Alger, 1994, Oran, éd Crasc, 1995.

Adel, Faouzi (1998), « La crise du mariage en Algérie », in *Insaniyat*, N° 04, Janvier-Avril.

Beaud, Stéphane et Weber, Florence (1998), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Éd la Découverte.

Bologne, Jean-Claude (2004), *Histoire du célibat et des célibataires*, (Essai), Éditions Fayard.

Bourdieu, Pierre (2002), *Le Bal des célibataires: Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris éd. Le Seuil

Bozon, Michel et Héran, François (2006), *La Formation du couple-textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, Collection Grands Repères Classiques, La Découverte.

De Singly, François (1997), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Collection Essais et recherches, 04^{ème} éd., PUF.

De Singly, François (2005), *Le soi, le couple et les familles*, Paris, éd Nathan.

De Singly, François (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Ed Armand Colin.

Hadji, Cherifa, « Des Femmes d'Alger dans leur appartement aux femmes dans Alger. Entre les expériences des aînées et les références contemporaines, les femmes inventent de nouveaux rapports à leur ville », in *La pensée de midi*.

Kaufmann, Jean Claude (1993) *Sociologie du couple*, Paris, PUF, QSJ n°2787.

Kaufmann, Jean-Claude (1999), *La femme seule et le Prince charmant - Enquête sur la vie en solo*, Éditions Nathan.

Segalen, Martine (2002), *Sociologie de la famille*, Paris, éd Armand Colin/vuef.

Articles dans revues et ouvrages :

Adel, Faouzi (1995), *Formation du lieu conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, Oran, Crasc.

Belhadj, Marina « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume19, N°1, 2007, pp. 195-222. Accessible en ligne à l'URL: <http://remi.revues.org/document2977.html>

Blöss, Thierry, <http://www.revue-projet.com/articles/2002-3-lindividualisme-dans-la-vie-privee-mythe-ou-realite/#retournoteno1>

Carmignani, Sandra, « *Les femmes célibataires de Gangi, ou quand la marge côtoie la norme* ». *ethnographiques.org*, Numéro 3 - avril 2003 [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/2003/Carmignani.html>.

Chaumier, Serge, « Vers de nouveaux liens conjugaux ? », in *Sciences humaines*, Hors-série, N° 33 - Juin/Juillet/Aout 2001 : Vivre ensemble, Accessible en ligne in www.scienceshumaines.com

Droz-Mendelzweig, Marion, « Femme complète, demi-femme, vieille fille : représentations de la féminité et de la filiation dans une agroville sicilienne, *ethnographiques.org* », Numéro 3 - avril 2003 [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/2003/Droz-Mendelzweig.html>.

Flanquart, Henry, « Un désert matrimonial. Le célibat des jeunes femmes d'origine maghrébine en France », *Terrain*, n° 33 : « Authentique ? », septembre 1999.

Hamida, Namane, « Algérie - France: une Interculturation dans les pratiques matrimoniales », Bulletin No 42 / décembre 2005, Association pour la recherche interculturelle, p. 19-28

Hayef, Iman, « Le célibat des femmes en Algérie », in *Etre marginal au Maghreb*, Textes réunis par Colonna, F et Daoud, Z, CNRS, 1993.

Knibiehler, Yvonne, « le célibat. Approche historique », in La famille. L'état des savoirs, sous la dir. de Singly (De) François, Paris, éd. La découverte, 1991, pp. 75-82. du mariage au Moyen-Orient, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (« Études contemporaines »), 2008, [En ligne], URL : <http://ifpo.revues.org/452>

Mervin, Sabrina, « Normes religieuses et loi du silence : le mariage temporaire chez les chiïtes du Liban », in Barbara Drieskens (dir.), *Les métamorphoses du mariage au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo (« Études contemporaines »), 2008, [En ligne], URL : <http://ifpo.revues.org/452>

Ouahed-Bedidi, Zahia, « Avoir 30 ans et être encore célibataire: une catégorie émergente en Algérie », in *Autrepart*, N° 34-2005.

Travaux universitaires

Adel, Faouzi, *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, Doctorat d'état, sous la direction de Louis Roussel, 1989-1990 (02 Tomes).

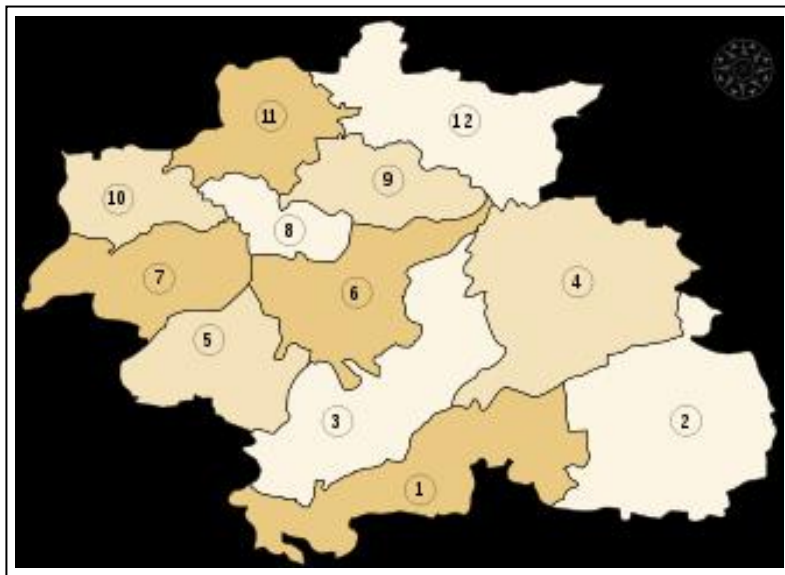
Arnault, Christine-Adriana, *le choix du conjoint : famille, mariage, sociabilité, liaisons amoureuses. Analyse des rapports hommes-femmes à la canée en crête*, Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1999.

Ouahed-Bedidi, Zahia, *Baisse de la fécondité en Algérie : Transition de développement ou transition de crise ?*, Thèse de doctorat, sous la direction de Thérèse Locoh, Paris, 2004 (02 Tomes)

المراجع بالعربية

- "الزواج العرفي تحت عدة أغطية ومسميات، جريدة صوت الأحرار - يومية إخبارية جزائرية، 11 فيفري 2010
- اسطنبولي، محمد خالد (2010)، "البناء الأسري بين السنن الكونية والظروف الاستثنائية، دراسة منهجية"، *المعيار*، العدد 22، الجزء الثاني، جامعة الأمير عبد القادر للعلوم الإسلامية، قسنطينة.
- جاب الله سمير، "زواج المسير بين القبول والرفض"، *المعيار*، العدد 22، الجزء الثاني، قسنطينة، جامعة الأمير عبد القادر للعلوم الإسلامية، 2010

Annexe : Carte des communes de la wilaya de Constantine⁵⁰



- 1 - Ouled Rahmoun
- 2 - Ain Abid
- 3 - El Khroub
- 4 - Ben Badis
- 5 - Ain Smara
- 6 - Constantine
- 7 - Ibn Ziad
- 8 - Hamma Bouziane
- 9 - Didouche Mourad
- 10 - Messaoud Boudjeriou
- 11 - Beni Hamidene
- 12 - Zighoud Youcef

⁵⁰ Carte des communes de la wilaya de Constantine